

## CORONAVIRUS – COVID 19

### Information à la population du 2 avril 2021

Chères Bourbonniennes et Chers Bourbonniens,

Suite aux annonces du Président de la République le 31 mars dernier, nous vous informons que la crèche et le centre de loisirs seront fermés à compter du 3 avril 2021. Seuls les enfants des publics prioritaires seront accueillis dans ces services aux horaires habituels.

La liste des publics prioritaires transmise par les services de l'état est la suivante :

#### Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers;
- Les agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire, police municipale).

Le Préfet de département est chargé d'identifier et de prioriser les besoins d'autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la vie de la Nation. Il transmet au recteur d'académie la liste des enfants concernés avec leurs adresses de scolarisation habituelle. En fonction des capacités d'accueil, le recteur informe le Préfet du nombre d'enfants qui peuvent être accueillis dans le respect des consignes de sécurité ainsi que les lieux d'accueil.

La population sera tenue informée de l'évolution des différentes mesures par le biais de nos liens de diffusion d'information ci-dessous :

Liens de diffusion des informations municipales :

<https://www.Bourbon-lancy.fr>

<https://www.facebook.com/villebourbonlancy/>

[https://twitter.com/bourbon\\_lancy](https://twitter.com/bourbon_lancy)

<https://www.instagram.com/bourbonlancy/>

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée

Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

Eviter de se toucher le visage

Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

Pour plus d'information concernant le coronavirus Covid-19 au plan national et dans notre département :

✓ [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

✓ pour toutes questions non médicales, plateforme téléphonique nationale gratuite, 24 h /24, 7 j/7 : 0 800 130 000

✓ suivre les informations diffusées par l'agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>, Twitter et Facebook @arsbfc et par la préfecture de Saône-et-Loire : [www.saone-et-loire.gouv.fr/](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/), Twitter et Facebook @Prefet71

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de bien vouloir appliquer les consignes préconisées au niveau national.

La Maire, Edith GUEUGNEAU